

Objet :Référence :
2024 / 3 / 6**TARIFS
SORTIE DES AINES
« ESCAPADE DANS
LES FLANDRES »
LE 18 JUIN 2024**DATE DE CONVOCATION
10 MAI 2024DATE D’AFFICHAGE
10 MAI 2024EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 23

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG**

L'an deux mil Vingt Quatre, le Vingt Sept Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAUX Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, HERBAUT Pierrette, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric
M. LLANES David donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent

Absent :

A été nommée secrétaire : Mme DESROUSSEAUX Patricia

L'Assemblée est informée qu'une sortie « Escapade dans les Flandres » est organisée le mardi 18 juin 2024 pour les adhérents au Club Municipal des Aînés ainsi que pour les aînés de la commune âgés de 65 ans et plus

Au programme de cette journée :

- Visite guidée du Centre Touristique des Gaufres « DESTROOPER »
- Repas à GHYVELDE dans une Ferme auberge typiquement flamande pour déguster le « Cochon grillé » avec possibilité de danser entre les plats.

Il est proposé de fixer comme suit le montant de la participation :

- 15 €/personne pour les adhérents du Club Municipal des Aînés
- 55 €/ personne pour les aînés non-adhérents au Club Municipal des Aînés

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Pascal ZOUTE